

DECLARATION DE TRAVAUX SUR CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LES CIMETIÈRES

Aucune entrée d'entreprise ne sera tolérée sans contact préalable.

Interventions autorisées du lundi au vendredi :
du 1^{er} avril au 2 novembre de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h30
du 3 novembre au 31 mars de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

1. **Entreprises** : Demande d'autorisation de travaux à envoyer par mail à funeraire@ville-clermont-ferrand.fr avec date et heures précises (arrivée au cimetière- durée d'intervention);
2. Retour d'autorisation par mail ; après réception de cette autorisation :
 - appelez le gardien du cimetière concerné avant votre jour et heure d'arrivée,
 - Présentez vous à l'accueil du cimetière pour réaliser l'état des lieux avant travaux ;
 - A la fin des travaux, contactez le gardien pour établir l'état des lieux après chantier (parties appartenant à la Ville)

3. **Particuliers** : en l'absence de mail uniquement : demande par courrier Hôtel de Ville Pôle Funéraire
10, rue Marcombes 63000 Clermont-Ferrand

Nom, Prénom, lien de parenté avec le fondateur de la concession	Adresse complète

Sollicite la construction de :

→ 1 caveau : nombre de places :	→ 1 stèle en
→ 1 entourage en	→ 1 dalle en
→ 1 faux-caveau en	→ 1 monument en
→ 1 pierre tombale en	→ Autres :

Sollicite la réfection de la construction suivante déjà existante soit :

→ du caveau	→ de la dalle
→ de l'entourage	→ du monument
→ du faux-caveau	→ des joints
→ de la pierre tombale	→ de la chape
→ de la stèle	
Autres :	

Sur la concession N°.....Cimetière.....

Les travaux seront effectués le

Les travaux seront effectués entre le et le

Je (Nous) mandate (mandatons) : (Nom et adresse de la société ou du particulier qui effectue les travaux)

.....
.....

Fait à

le

Signature du/des demandeurs